

Centre de services  
scolaire des  
Premières-Seigneuries

Québec 

# Rapport financier résumé

## 2023-2024

Service des ressources financières  
Octobre 2024

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

---

Aux membres du Conseil d'administration du  
**Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries,**

### **Opinion**

Les états financiers résumés, qui comprennent l'état résumé de la situation financière au 30 juin 2024, et les états résumés des résultats, de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, sont tirés des états financiers audités du **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES** pour l'exercice terminé le 30 juin 2024.

À notre avis, les états financiers résumés ci-joints constituent un résumé fidèle des états financiers audités, sur la base des critères décrits à la note 2.

### **États financiers résumés**

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés et du rapport de l'auditeur sur ceux-ci ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités et du rapport de l'auditeur sur ces derniers.

### **États financiers audités et notre rapport sur ces états**

Nous avons exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers audités dans notre rapport daté du 21 octobre 2024. Dans le cadre de l'application au 1<sup>er</sup> avril 2022 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, le Centre de services scolaire a comptabilisé, au 30 juin 2023, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Au cours de l'exercice, selon les directives du ministère de l'Éducation, le Centre de services scolaire a apporté des changements à quelques composantes et estimations des bâtiments contaminés. Aussi, des modifications ont été apportées concernant les paramètres de certaines estimations à l'outil de calcul pour l'aide à la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne l'exhaustivité, l'exactitude et l'existence des composantes des bâtiments, ni sur l'exactitude des estimations utilisées. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires aux montants comptabilisés comme passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, aux informations fournies sur ces obligations, à la subvention d'investissement à recevoir, aux immobilisations, à la subvention d'investissement reportée, aux revenus de subvention d'investissement ou à d'autres postes des états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2024.

### **Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers résumés**

La direction est responsable de la préparation des états financiers résumés sur la base des critères décrits à la note 2.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS (suite)

---

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers résumés constituent un résumé fidèle des états financiers audités, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810 « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

*Mallette S.E.N.C.R.L.*<sup>1</sup>

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada

Le 21 octobre 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119429

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES**  
**ÉTAT RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 30 JUIN 2024**

	<b>AU 30 JUIN 2024</b>	<b>AU 30 JUIN 2023</b>	<b>AU 30 JUIN 2023</b>
		(Redressé)	(Avant redressement)
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Encaisse (Découvert bancaire)	34 396 443 \$	(2 396 434) \$	(2 396 434) \$
Équivalents de trésorerie	-	30 000 000 \$	30 000 000 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	60 423 410 \$	45 355 295 \$	45 355 295 \$
Subvention d'investissement à recevoir	308 411 431 \$	530 703 445 \$	535 617 276 \$
Taxe scolaire à recevoir	1 020 703 \$	1 141 454 \$	1 141 454 \$
Débiteurs	8 629 711 \$	7 842 675 \$	7 842 675 \$
Stocks destinés à la revente	10 491 \$	10 491 \$	10 491 \$
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>412 892 189 \$</b>	<b>612 656 926 \$</b>	<b>617 570 757 \$</b>
<b>PASSIFS</b>			
Emprunts temporaires (note 4)	21 200 000 \$	210 804 000 \$	210 804 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer	67 372 553 \$	67 915 500 \$	67 915 500 \$
Subvention d'investissement reportée	536 579 407 \$	435 716 570 \$	435 741 025 \$
Revenus perçus d'avance	2 436 586 \$	1 053 937 \$	1 053 937 \$
Provision pour avantages sociaux (note 5)	22 138 183 \$	19 845 803 \$	19 845 803 \$
Dettes à long terme à la charge du centre de services scolaire (note 6)	542 990 \$	750 375 \$	750 375 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 7)	196 132 115 \$	231 947 580 \$	231 947 580 \$
Autres passifs	102 434 187 \$	69 711 753 \$	74 625 584 \$
<b>Total des passifs</b>	<b>948 836 021 \$</b>	<b>1 037 745 518 \$</b>	<b>1 042 683 804 \$</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<b>(535 943 832) \$</b>	<b>(425 088 592) \$</b>	<b>(425 113 047) \$</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations corporelles (note 9)	576 333 618 \$	468 316 939 \$	468 341 394 \$
Stocks de fournitures	1 802 757 \$	1 013 441 \$	1 013 441 \$
Charges payées d'avance	2 086 525 \$	1 187 877 \$	1 187 877 \$
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>580 222 900 \$</b>	<b>470 518 257 \$</b>	<b>470 542 712 \$</b>

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES**  
**ETAT RÉSUMÉ DES RÉSULTATS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

	Budget 2024	Résultats réels 2024	Résultats réels 2023 (Redressé)	Résultats réels 2023 (Avant redressement)
<b>REVENUS</b>				
Subvention de fonctionnement du MEQ	381 697 308 \$	406 904 935 \$	389 696 532 \$	389 696 532 \$
Subvention d'investissement	- \$	3 456 342 \$	48 037 175 \$	50 214 720 \$
Autres subventions et contributions	1 050 180 \$	1 040 492 \$	1 074 052 \$	1 074 052 \$
Taxe scolaire	27 005 996 \$	27 320 306 \$	27 770 331 \$	27 770 331 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	3 621 000 \$	3 570 527 \$	3 634 454 \$	3 634 454 \$
Ventes de biens et services	36 772 451 \$	38 372 129 \$	39 232 518 \$	39 232 518 \$
Revenus divers	630 317 \$	3 946 162 \$	3 607 861 \$	3 607 861 \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	19 908 595 \$	21 332 624 \$	32 217 889 \$	34 929 721 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>470 685 847 \$</b>	<b>505 943 517 \$</b>	<b>545 270 812 \$</b>	<b>550 160 189 \$</b>
<b>CHARGES</b>				
Activités d'enseignement et de formation	219 059 699 \$	204 550 331 \$	218 195 171 \$	218 195 171 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	117 753 789 \$	121 791 046 \$	113 120 490 \$	113 120 490 \$
Services d'appoint	58 159 182 \$	58 197 026 \$	56 647 960 \$	56 647 960 \$
Activités administratives	18 188 156 \$	18 299 571 \$	17 172 145 \$	17 172 145 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	47 081 603 \$	57 843 311 \$	50 885 439 \$	51 200 152 \$
Activités connexes	9 882 862 \$	44 274 096 \$	18 610 761 \$	18 610 761 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	560 556 \$	2 292 381 \$	570 384 \$	570 384 \$
Perte (Gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	- \$	(153 648) \$	(51 975) \$	(51 975) \$
<b>Total des charges</b>	<b>470 685 847 \$</b>	<b>507 094 114 \$</b>	<b>475 150 375 \$</b>	<b>475 465 088 \$</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>- \$</b>	<b>(1 150 597) \$</b>	<b>70 120 437 \$</b>	<b>74 695 101 \$</b>

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES**  
**ETAT RÉSUMÉ DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2023</b>
		(Redressé)	(Avant redressement)
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI</b>	<b>45 429 665 \$</b>	<b>33 307 370 \$</b>	<b>33 307 370 \$</b>
Redressements affectant les exercices antérieurs	- \$	(57 998 142) \$	(62 572 806) \$
<b>Solde redressé</b>	<b>45 429 665 \$</b>	<b>(24 690 772) \$</b>	<b>(29 265 436) \$</b>
Excédent (déficit) de l'exercice	(1 150 597) \$	70 120 437 \$	74 695 101 \$
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>44 279 068 \$</b>	<b>45 429 665 \$</b>	<b>45 429 665 \$</b>

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES**  
**CALCUL DU DÉFICIT POUR LES FINS D'APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ RÉSUMÉ**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

	Budget 2024	Résultats réels 2024	Résultats réels 2023 (Redressé)	Résultats réels 2023 (Avant redressement)
<b>Calcul du déficit pour les fins de l'application de la règle d'appropriation de l'excédent accumulé</b>				
Déficit de l'exercice	- \$	(1 150 597) \$	- \$	- \$
plus : Déficit dû aux obligations découlant des conventions collectives	- \$	28 006 419 \$	- \$	- \$
plus : Amortissement de la portion des immobilisations assumée par le gain sur disposition d'un autre actif	- \$	- \$	- \$	- \$
Déficit pour les fins de l'application de la règle d'appropriation de l'excédent accumulé	- \$	26 855 822 \$	- \$	- \$
Excédent accumulé au <b>30 juin 2022</b>	33 307 370 \$	33 307 370 \$	35 332 221 \$	35 332 221 \$
moins : Valeur comptable nette des terrains au <b>30 juin 2022</b>	12 307 085 \$	12 307 085 \$	12 307 085 \$	12 307 085 \$
moins : Subvention à recevoir - Financement (avantages sociaux) au <b>30 juin 2022</b>	- \$	- \$	- \$	- \$
plus : Montant net des provisions et subventions anticipées pour les offres et l'équité salariale au <b>30 juin 2022</b>	- \$	- \$	81 016 \$	81 016 \$
Excédent accumulé au <b>30 juin 2022</b> , net de la valeur comptable nette des terrains et de la subvention à recevoir - Financement (avantages sociaux)	21 000 285 \$	21 000 285 \$	23 106 152 \$	23 106 152 \$
<b>% d'appropriation de l'excédent accumulé</b>	<b>15 %</b>	<b>15 %</b>	<b>15 %</b>	<b>15 %</b>
<b>Limite d'appropriation de l'excédent accumulé</b>	<b>(3 150 043) \$</b>	<b>(3 150 043) \$</b>	<b>(3 465 923) \$</b>	<b>(3 465 923) \$</b>
<b>Le déficit dépasse la limite d'appropriation de l'excédent accumulé de</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES**  
**ETAT RÉSUMÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

	Budget 2024	Résultats réels 2024	Résultats réels 2023 (Redressé)	Résultats réels 2023 (avant redressement)
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	- \$	(425 113 047) \$	(298 569 480) \$	(298 569 480) \$
Redressements affectant les exercices antérieurs	- \$	24 455 \$	(72 300 535) \$	(77 386 921) \$
<b>SOLDE REDRESSÉ</b>	<b>- \$</b>	<b>(425 088 592) \$</b>	<b>(370 870 015) \$</b>	<b>(375 956 401) \$</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	- \$	(1 150 597) \$	70 120 437 \$	74 695 101 \$
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(166 364 393) \$	(132 039 884) \$	(152 197 457) \$	(145 704 254) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	21 735 488 \$	23 114 322 \$	20 365 038 \$	20 431 124 \$
Perte (Gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	- \$	(153 648) \$	(51 975) \$	(51 975) \$
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	- \$	33 577 \$	120 106 \$	120 106 \$
Révision d'estimation des immobilisation corporelles	- \$	1 028 956 \$	6 072 021 \$	
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>(144 628 905) \$</b>	<b>(108 016 677) \$</b>	<b>(125 692 267) \$</b>	<b>(125 204 999) \$</b>
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	0 \$	(1 687 966) \$	1 353 253 \$	1 353 253 \$
<b>DIMINUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<b>(144 628 905) \$</b>	<b>(110 855 240) \$</b>	<b>(54 218 577) \$</b>	<b>(49 156 645) \$</b>
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(144 628 905) \$</b>	<b>(535 943 832) \$</b>	<b>(425 088 592) \$</b>	<b>(425 113 047) \$</b>

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES**  
**ETAT RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

	2024	2023	2023
		(Redressé)	(Avant redressement)
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Excédent (déficit) de l'exercice	(1 150 597) \$	70 120 437 \$	74 695 101 \$
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie</b>			
Créances douteuses	167 688 \$	(164 610) \$	(164 610) \$
Provision pour avantages sociaux futurs	2 292 381 \$	570 384 \$	570 384 \$
Stocks et charges payées d'avance	(1 687 966) \$	1 353 253 \$	1 353 253 \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	(21 332 624) \$	(32 217 889) \$	(380 522) \$
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	149 026 \$	168 934 \$	168 934 \$
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	24 143 277 \$	26 437 059 \$	16 969 978 \$
Charges de désactualisation	3 456 092 \$	3 212 519 \$	3 461 145 \$
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(153 648) \$	(51 975) \$	(51 975) \$
Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	394 177 661 \$	(45 153 126) \$	(72 346 702) \$
Autres éléments hors trésorerie	(4 442) \$	- \$	- \$
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>400 056 848 \$</b>	<b>24 274 986 \$</b>	<b>24 274 986 \$</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>			
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(137 521 673) \$	(142 784 873) \$	(142 784 873) \$
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	33 577 \$	120 106 \$	120 106 \$
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>	<b>(137 488 096) \$</b>	<b>(142 664 767) \$</b>	<b>(142 664 767) \$</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS</b>			
Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille	(30 000 000) \$	30 000 000 \$	30 000 000 \$
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS</b>	<b>(30 000 000) \$</b>	<b>30 000 000 \$</b>	<b>30 000 000 \$</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	- \$	- \$	- \$
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>118 738 475 \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>232 568 752 \$</b>	<b>(88 389 781) \$</b>	<b>30 348 694 \$</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	27 603 566 \$	(2 745 128) \$	(2 745 128) \$
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>260 172 318 \$</b>	<b>(91 134 909) \$</b>	<b>27 603 566 \$</b>

## **1. Statuts constitutifs et nature des activités**

La commission scolaire a été constituée en vertu du décret 1014-97 de la Loi sur l'instruction publique du 13 août 1997. Cette appellation fut modifiée par centre de services scolaire le 15 juin 2020 à la suite de l'adoption de la loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, mieux connue sous le nom de projet de loi 40. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3). Le centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population, et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

## **2. Principales méthodes comptables**

### **Référentiel comptable**

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

### **Estimations comptables**

La préparation des états financiers du centre de services scolaire par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et la provision relative aux offres salariales du gouvernement. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

### **Instruments financiers**

#### Catégories et évaluations

L'encaisse et les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les emprunts temporaires, les créditeurs et les frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source, de certains postes de la provision pour avantages sociaux (vacances) et des dettes à long terme, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **Instruments financiers**

#### Catégories et évaluations

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût lors de la comptabilisation initiale. Cependant, lors de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction sont passés en charge lorsque les éléments classés dans les instruments financiers sont évalués à la juste valeur.

#### Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers ou groupe d'actifs financiers existe, il y a évaluation de ceux-ci pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Ainsi, lorsque des frais ou des circonstances laissent présager une perte au niveau des débiteurs, une provision pour créances douteuses est établie afin qu'ils soient présentés au montant le moins élevé entre le coût et la valeur de recouvrement nette. La variation annuelle de cette provision est prise en considération dans les résultats de l'exercice.

### **Actifs financiers**

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires et les placements temporaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

#### Débiteurs

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est imputée aux résultats du poste « Activités connexes ».

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **Actifs financiers**

#### Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la formule du coût moyen.

### **Passifs**

#### Régime d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel du centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations définies et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

#### Provision pour avantages sociaux

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant gagnés par les employés du centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est comptabilisée aux résultats.

#### Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Les normes comptables canadiennes pour le secteur public préconisent l'application du taux effectif plutôt que la méthode linéaire. L'amortissement des frais d'émission des dettes selon la méthode du taux effectif n'a pas d'impact important sur les résultats des activités et sur la situation financière.

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **Passifs**

#### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- Il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- L'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- Il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, le centre de services scolaire est tenu de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de se débarrasser de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **Actifs non financiers**

De par leur nature, les actifs non financiers du centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers du centre de services scolaire.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice. Elles sont destinées à être utilisées de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services et ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des activités.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel inclut les coûts de mise hors service, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrains et équipement spécialisé relié à l'éducation	10 ou 20 ans
Bâtiments acquis ou construits	20, 35, 40 ou 50 ans
Bâtiments acquis ou construits – OMHS	35 ans <sup>1</sup>
Améliorations majeures aux bâtiments	15, 25, 30 ou 40 ans
Matériel et équipement	3, 5 ou 15 ans
Développement informatique	10 ans
Documents de bibliothèque	5 ans
Manuels pédagogiques, matériel roulant et développement informatique	5 ans
Réseaux de télécommunications	20 ans

<sup>1</sup> Une nouvelle « composante OMHS » a été créée pour chacun des bâtiments détenus contenant de l'amiante et doit être amortie sur la durée estimative restante jusqu'à leur date de démolition connue ou estimée.

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué.

Les immobilisations corporelles en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations, et leur coût est imputé aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **Actifs non financiers**

#### Immobilisations corporelles

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des actifs à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées au coût du bâtiment.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des contributions reportées, à l'exception des terrains où la contrepartie est comptabilisée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

#### *Réduction de valeur*

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur et la dépréciation est comptabilisée aux résultats du poste « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise de valeur n'est comptabilisée.

#### Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la formule du coût moyen.

#### Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où le centre de services scolaire bénéficiera des services acquis.

### **Revenus**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **Revenus**

Plus spécifiquement :

#### Subventions et subventions reportées

Les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) sont comptabilisées dans l'exercice où le centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à se conformer aux dispositions des conventions collectives, les revenus de subventions versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont comptabilisées lorsque les subventions sont autorisées et que le centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est comptabilisé aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et comptabilisées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

#### Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire ainsi que ceux de tenant lieu de la taxe scolaire sont comptabilisés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

#### Droits de scolarité et frais de scolarisation, ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant des droits de scolarité et frais de scolarisation, de la vente de biens et de services et les revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Ces revenus, à l'exception des revenus divers provenant des intérêts, pénalités et frais de retard, constituent des opérations avec obligations de prestation pour lesquelles le centre de services scolaire doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un payeur. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement.

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **Revenus**

#### *Obligations de prestation remplies à un moment précis*

Les revenus tirés de la vente de fournitures et matériel scolaire sont comptabilisés au moment de la vente.

#### *Obligations de prestation remplies progressivement*

Les revenus tirés des droits de scolarité et frais de scolarisation sont comptabilisés progressivement par le centre de services scolaire sur la durée de la formation offerte.

Les revenus provenant des services de garde en milieu scolaire, de la surveillance et du transport du midi et des autres activités chargées aux usagers sont comptabilisés progressivement par la commission scolaire, soit à mesure que les services sont rendus. Les revenus tirés de la location d'immeubles et de biens meubles sont comptabilisés progressivement sur la durée de la location. Les revenus découlant de prêts de service sont constatés progressivement sur la durée du prêt.

### **Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour la période.

### **Éventualités**

#### Passifs éventuels

Les obligations découlant des poursuites et litiges sont comptabilisées à titre de passif quand il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable peut être établie. S'il est impossible de déterminer la probabilité de l'événement ou que l'événement est probable mais qu'une estimation raisonnable ne peut être établie, un passif éventuel est présenté en voie de notes aux états financiers.

### **Opérations interentités**

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### **3. Modifications comptables et correction d'erreurs**

#### **Adoption de nouvelles normes comptables**

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, le centre de services scolaire a adopté les normes suivantes :

##### Chapitre SP 3400, Revenus

Cette norme fournit des indications pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Elle vient également faire la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation (nommées opérations avec contrepartie) et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation (nommées opérations sans contrepartie).

L'adoption de ce chapitre n'a entraîné aucune incidence significative sur les résultats, ni sur la situation financière du centre de services scolaire.

##### Chapitre SP 3160, Partenariats public-privé

Cette norme fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'une infrastructure acquise par le gouvernement sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP), soit un partenariat entre une entité gouvernementale et le partenaire du secteur privé. Notamment, elle identifie ce qui constitue un élément d'infrastructure réalisé en PPP et précise qu'un actif et un passif doivent être comptabilisés lorsque le centre de services scolaire en obtient le contrôle.

L'adoption de ce chapitre n'a entraîné aucun impact sur les résultats, ni sur la situation financière puisque que le centre de services scolaire ne détient pas de partenariats public-privé.

##### Note d'orientation NOSP-8, Éléments incorporels achetés

Cette note d'orientation traite de la définition d'un élément incorporel acheté. Dorénavant, la norme indique que ces éléments incorporels achetés doivent être comptabilisés s'ils répondent à la définition d'un actif.

Ce changement n'a entraîné aucun impact sur les états financiers du centre de services scolaire puisqu'il ne détient pas d'éléments incorporels achetés.

### **3. Modifications comptables et correction d'erreurs (suite)**

#### **Adoption de nouvelles normes comptables**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2023, le centre de services scolaire a procédé à la modification de certaines méthodes utilisées pour comptabiliser les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les modifications effectuées sont les suivantes :

- Modification de la méthode d'estimation des coûts de désamiantage pour certains matériaux. La direction estime que la méthode utilisée surévaluait les coûts lorsque des travaux de désamiantage étaient réalisés en présence de plâtre, de crépi et de mortier.
- Estimation des coûts effectuée par phase de construction plutôt que par bâtiment. La direction estime que la nouvelle méthode utilisée reflète davantage la réalité puisque les calculs, dont les calculs d'actualisation et d'inflation, tiennent compte de l'année de construction réelle de la phase plutôt que de l'année de construction initiale du bâtiment.
- D'autres corrections ont été apportées telles que l'ajout de bâtiments, de composants ou de matériaux omis lors de la première identification des actifs contaminés, la correction du pourcentage d'actifs contaminés dans les bâtiments, la correction de l'année de construction ou de l'année de mise hors service prévue, la comptabilisation des OMHS découlant de la présence d'halocarbures dans certaines immobilisations qui n'avaient pas été identifiés en 2022-2023, etc.

### 3. Modifications comptables et correction d'erreurs (suite)

#### Adoption de nouvelles normes comptables

Ces changements ont été appliqués de façon rétroactive avec retraitement des exercices antérieurs et ont eu pour effet de faire varier les postes des états financiers de la façon suivante :

ÉTAT DES RÉSULTATS	2023 (redressé)
	\$
<b>Revenus</b>	
Subvention d'investissement	48 037 265
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	13 727 682
Total des revenus	61 764 947
<b>Charges</b>	
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	3 766 805
Perte (Gain) sur disposition OMHS	-
Total des charges	3 766 805
<b>Excédent (Déficit) de l'exercice lié aux activités</b>	<b>57 998 142</b>
<b>ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>	<b>2023</b>
	\$
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités au début	(57 998 142)
Excédent (Déficit) de l'exercice lié aux activités	57 998 142
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités à la fin	-

**3. Modifications comptables et correction d'erreurs (suite)**

**Adoption de nouvelles normes comptables**

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2023 (redressé)
	\$
<b>Actifs financiers</b>	
Subvention d'investissement à recevoir	69 441 033
Subvention d'investissement reportée	(7 676 086)
Total des actifs financiers	61 764 947
<b>Passifs</b>	
Autres passifs (Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations)	69 441 033
<b>Actifs financiers nets (Dette nette)</b>	(7 676 086)
<b>Actifs non financiers</b>	
Immobilisations corporelles	7 676 086
<b>Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités à la fin</b>	-

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)	2023 (redressé)
	\$
<b>Actifs financiers nets (Dette nette) au début</b>	(57 998 142)
Excédent (Déficit) de l'exercice lié aux activités	57 998 142
Immobilisations corporelles	7 676 086
<b>Actifs financiers nets (Dette nette) à la fin</b>	7 676 086

## Notes complémentaires

Au 30 juin 2024

**4. Emprunts temporaires**

Les emprunts temporaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. Les marges de crédit garanties par le MEQ portent intérêt au taux préférentiel, soit 6,95 % (6,95 % en 2023). Les marges de crédit du fonds de financement - Général et SQI portent intérêt au taux de 4,67 % (4,92 % en 2023). Le maximum des emprunts temporaires (excluant la marge de crédit du fonds de financement - SQI), autorisés par le MEQ au 30 juin 2024, se chiffre à 135 116 674 \$ (170 711 766 \$ en 2023).

**5. Provision pour avantages sociaux**

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

					2024	2023
	Congés de maladie	Vacances	Indemnités de départ	Assurance- traitement et autres congés sociaux	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début</b>	<b>3 276 121</b>	<b>15 660 502</b>	<b>236 959</b>	<b>672 221</b>	<b>19 845 803</b>	19 275 419
Variation de l'exercice	<b>193 217</b>	<b>2 168 307</b>	<b>15 867</b>	<b>(85 011)</b>	<b>2 292 380</b>	570 384
<b>Solde à la fin</b>	<b>3 469 338</b>	<b>17 828 809</b>	<b>252 826</b>	<b>587 210</b>	<b>22 138 183</b>	19 845 803

**6. Dettes à long terme à la charge du centre de services scolaire**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>Emprunts bancaires</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
2,65 %, valeur nominale de 546 423 \$, échéant le 8 décembre 2026	<b>150 373</b>	207 805
2,65 %, valeur nominale de 897 155 \$, échéant le 8 décembre 2026	<b>246 892</b>	341 188
2,65 %, valeur nominale de 529 536 \$, échéant le 8 décembre 2026	<b>145 725</b>	201 382
	<u>542 990</u>	<u>750 375</u>

Les montants des remboursements de capital à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	<u>Solde au début</u>	<u>Remboursements</u>	<u>Solde de fin</u>
	\$	\$	\$
2025	542 990	212 917	330 073
2026	330 073	218 597	111 476
2027	111 476	111 476	-
		<u>542 990</u>	

**7. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Emprunts sur billets garantis par le MEQ</b>		
3,058 %, valeur nominale de 24 494 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	<b>15 674 000</b>	16 654 000
1,993 %, valeur nominale de 24 738 000 \$, échéant le 13 octobre 2024	<b>11 508 000</b>	13 713 000
2,650 %, valeur nominale de 6 836 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2024	<b>1 091 000</b>	2 240 000
1,715 %, valeur nominale de 4 405 489 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> février 2025	<b>1 468 496</b>	2 936 993

7. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (suite)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>Emprunts sur billets</b>		
2,175 %, valeur nominale de 12 967 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2025	<b>1 935 000</b>	3 314 000
1,705 %, valeur nominale de 24 400 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2025	<b>15 656 000</b>	16 749 000
2,369 %, valeur nominale de 13 974 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2026	<b>8 836 000</b>	9 570 000
2,747 %, valeur nominale de 23 500 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2027	<b>16 920 000</b>	17 860 000
2,753 %, valeur nominale de 26 900 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2027	<b>20 444 000</b>	21 520 000
2,193 %, valeur nominale de 17 929 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2029	<b>10 605 000</b>	12 436 000
2,996 %, valeur nominale de 4 284 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2032	<b>2 764 000</b>	3 068 000
5,090 %, valeur nominale de 5 875 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2034	<b>2 585 000</b>	2 820 000
3,170 %, valeur nominale de 925 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2038	<b>649 000</b>	695 000
3,329 %, valeur nominale de 23 025 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> novembre 2043	<b>18 420 000</b>	19 341 000
2,428 %, valeur nominale de 21 850 000 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2044	<b>18 354 000</b>	19 228 000
2,790 %, valeur nominale de 26 324 047 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> avril 2046	<b>23 165 163</b>	24 218 123
2,906 %, valeur nominale de 29 164 236 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> février 2047	<b>26 831 096</b>	27 997 667
0,691 %, valeur nominale de 4 345 387 \$, échu le 1 <sup>er</sup> avril 2024	-	17 061 000
3,115 %, valeur nominale de 28 500 000 \$, échu le 1 <sup>er</sup> septembre 2023	-	1 448 462
	<b>196 905 755</b>	232 870 245
Moins les frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	<b>773 640</b>	922 665
	<u>196 132 115</u>	<u>231 947 580</u>

**7. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (suite)**

Les montants des remboursements de capital à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Solde au début	Remboursements	Remboursements provenant du fonds d'amortissement	Total des remboursements	Solde de fin
	\$	\$	\$	\$	\$
2025	196 905 755	41 950 028	-	41 950 028	154 955 727
2026	154 955 727	23 743 531	-	23 743 531	131 212 196
2027	131 212 196	15 814 531	-	15 814 531	115 397 665
2028	115 397 665	37 746 531	-	37 746 531	77 651 134
2029 et suivants	77 651 134	77 651 134	-	77 651 134	-
		<u>196 905 755</u>	<u>-</u>	<u>196 905 755</u>	

**8. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du centre de services scolaire concernent le désamiantage des bâtiments.

Le centre de services scolaire ne détient aucun bâtiment patrimonial.

**8. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)**

**Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

	<b>2024</b>	2023 (redressé)
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
<b>Solde au début</b>	<b>69 441 033</b>	72 300 535
Nouvelles obligations de mise hors service	-	-
Obligations réglées	-	-
Charge de désactualisation	<b>3 456 092</b>	3 212 519
Révision des estimations	<b>(1 028 956)</b>	(6 072 021)
<b>Solde à la fin</b>	<b><u>71 868 169</u></b>	<u>69 441 033</u>

**Principales hypothèses utilisées**

Les principales hypothèses utilisées pour les OMHS concernant le désamiantage des bâtiments sont les suivantes :

Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4,98 %
Période d'actualisation <sup>(1)</sup>	De 12 ans à 50 ans
Taux d'inflation	2,57 %

<sup>(1)</sup> La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 119 533 990 \$ et à 140 227 759 \$ au 30 juin 2023.

Une contribution financière de 2 427 136 \$ a été octroyée au centre de services scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service. De ce montant, 3 456 092 \$ ont été constatés dans les revenus. Le solde a été constaté dans les revenus reportés.

## 9. Immobilisations corporelles

2024	Coût				Amortissement accumulé				Valeur nette comptable au 30 juin 2024 (\$)
	Catégories d'immobilisations corporelles	Solde au 30 juin 2023 (redressé) (\$)	Acquisitions (\$)	Dispositions et réductions de valeur (\$)	Solde au 30 juin 2024 (\$)	Solde au 30 juin 2023 (redressé) (\$)	Amortissement de l'exercice (\$)	Dispositions et réductions de valeur (\$)	
Terrains	12 305 615	8 710	-	12 314 325	-	-	-	-	12 314 325
Aménagements de terrains	32 476 719	9 240 009	-	41 716 728	9 241 879	1 854 288	-	11 096 167	30 620 561
Bâtiments acquis ou construits	443 049 161	77 413 020	-	520 462 181	200 467 819	4 775 977	-	205 243 796	315 218 385
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	21 403 767	-	937 021	20 466 746	13 727 682	286 698	35 910	13 978 470	6 488 276
Améliorations majeures aux bâtiments	192 169 626	27 884 990	-	220 054 616	39 060 523	6 679 787	-	45 740 310	174 314 306
Matériel et équipement	26 805 813	9 981 305	3 662 826	33 124 292	13 780 754	6 291 025	3 662 826	16 408 953	16 715 339
Équipement spécialisé relié à l'éducation	25 799 649	6 348 233	3 552 440	28 595 442	13 049 491	2 518 790	3 552 440	12 015 841	16 579 601
Documents de bibliothèque	5 476 278	1 014 356	432 601	6 058 033	2 285 289	544 484	432 601	2 397 172	3 660 861
Manuels pédagogiques	204 375	1 309	135 040	70 644	168 214	17 247	135 040	50 421	20 223
Matériel roulant	608 055	147 953	113 606	642 402	253 395	127 250	105 833	274 812	367 590
Réseaux de télécommunications	1 199 457	-	-	1 199 457	1 172 281	6 831	-	1 179 112	20 345
Développement informatique	59 717	-	-	59 717	33 967	11 944	-	45 911	13 806
<b>Total</b>	<b>761 558 232</b>	<b>132 039 885</b>	<b>8 833 534</b>	<b>884 764 583</b>	<b>293 241 294</b>	<b>23 114 321</b>	<b>7 924 650</b>	<b>308 430 965</b>	<b>576 333 618</b>

2023 (Redressé)	Coût				Amortissement accumulé				Valeur nette comptable au 30 juin 2023 (redressé) (\$)
	Catégories d'immobilisations corporelles	Solde au 30 juin 2022 (redressé) (\$)	Acquisitions (\$)	Dispositions et réductions de valeur (\$)	Solde au 30 juin 2023 (redressé) (\$)	Solde au 30 juin 2022 (redressé) (\$)	Amortissement de l'exercice (\$)	Dispositions et réductions de valeur (\$)	
Terrains	12 307 085	-	1 470	12 305 615	-	-	-	-	12 305 615
Aménagements de terrains	30 227 844	2 417 420	168 545	32 476 719	7 864 148	1 546 276	168 545	9 241 879	23 234 840
Bâtiments acquis ou construits	324 629 695	118 419 466	-	443 049 161	197 233 793	3 234 026	-	200 467 819	242 581 342
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	27 475 788	-	6 072 021	21 403 767	13 173 395	554 286	-	13 727 681	7 676 086
Améliorations majeures aux bâtiments	171 471 429	20 701 780	3 583	192 169 626	33 336 488	5 724 979	944	39 060 523	153 109 103
Matériel et équipement	23 289 818	6 095 427	2 579 432	26 805 813	10 180 408	6 179 778	2 579 432	13 780 754	13 025 059
Équipement spécialisé relié à l'éducation	24 511 849	3 559 521	2 271 721	25 799 649	12 843 186	2 414 005	2 207 700	13 049 491	12 750 158
Documents de bibliothèque	5 088 430	801 222	413 374	5 476 278	2 193 513	505 149	413 373	2 285 289	3 190 989
Manuels pédagogiques	277 370	5 859	78 854	204 375	196 010	51 058	78 854	168 214	36 161
Matériel roulant	574 540	196 761	163 246	608 055	306 505	110 136	163 246	253 395	354 660
Réseaux de télécommunications	1 199 457	-	-	1 199 457	1 138 879	33 402	-	1 172 281	27 176
Développement informatique	59 717	-	-	59 717	22 024	11 943	-	33 967	25 750
<b>Total</b>	<b>621 113 022</b>	<b>152 197 456</b>	<b>11 752 246</b>	<b>761 558 232</b>	<b>278 488 349</b>	<b>20 365 038</b>	<b>5 612 094</b>	<b>293 241 293</b>	<b>468 316 939</b>

## Notes complémentaires

Au 30 juin 2024

**9. Immobilisations corporelles (suite)**

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles en cours de construction et de développement de 137 616 691 \$ (193 026 912 \$ en 2023), soit 130 715 060 \$ (167 778 064 \$ en 2023) pour des bâtiments, 927 782 \$ (2 835 743 \$ en 2023) pour des aménagements de terrains et 5 973 849 \$ (22 413 105 \$ en 2023) pour des améliorations et rénovations majeures. Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2024, une immobilisation corporelle d'un montant de 8 709 \$ a été acquise par donation ou pour une valeur symbolique, soit financée en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable (aucune en 2023).

Au 30 juin 2024, les charges à payer et frais courus afférents aux immobilisations corporelles s'élèvent à 16 385 719 \$ (21 871 949 \$ en 2023).

**10. Flux de trésorerie**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	<b>5 933 654</b>	6 781 850
Intérêts reçus au cours de l'exercice	<b>1 667 371</b>	896 321

## Notes complémentaires

Au 30 juin 2024

**11. Obligations contractuelles**

Dans le cadre de ses opérations, le centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- a) Le centre de services scolaire a signé des contrats totalisant 53 099 434 \$ (75 282 233 \$ en 2023) pour la construction et la rénovation d'écoles ainsi que l'aménagement de terrains dont l'organisme assurera une partie des coûts. Cette construction s'échelonnara sur la prochaine année et sera financée au moyen de subventions.
- b) Le centre de services scolaire a signé des contrats pour le transport scolaire représentant des engagements de 110 555 352 \$ (115 189 784 \$ en 2023) répartis comme suit pour les prochaines années :

<u>2024-2025</u>	<u>2025-2026</u>	<u>2026-2027</u>	<u>2027-2028</u>	<u>2028-2029</u>	<u>2029-2030</u>
20 391 247 \$	18 032 821 \$	18 032 821 \$	18 032 821 \$	18 032 821 \$	18 032 821 \$

- c) Le centre de services scolaire a comptabilisé un montant de 64 675 051 \$ (59 351 405 \$ en 2023) pour des contrats de location de photocopieurs, d'entretien de pelouse, de déneigement, d'entretien ménager, de matériel roulant, de licences et autres contrats de services ou d'approvisionnement, échéant le ou avant le 30 juin 2030. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à :

<u>2024-2025</u>	<u>2025-2026</u>	<u>2026-2027</u>	<u>2027-2028</u>	<u>2028-2029</u>	<u>2029-2030</u>
32 313 147 \$	10 244 770 \$	10 321 165 \$	10 356 396 \$	1 421 914 \$	17 659 \$

**12. Éventualités**

Au 30 juin 2024, le centre de services scolaire fait l'objet de réclamations découlant de griefs. Les griefs pour lesquels les montants des réclamations peuvent être estimés totalisent 964 611 \$. Une provision de 290 353 \$ a été comptabilisée, ce qui représente la meilleure estimation de la direction des sommes qu'elle pourrait être tenue de déboursier à l'égard de ces litiges. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice en cours.

### **13. Apparentés**

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le centre de services scolaire est apparenté à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'aux organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives au centre de services scolaire. Le centre de services scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ses apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

### **14. Gestion des risques liés aux instruments financiers**

Le centre de services scolaire est exposé à divers types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2024.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit du centre de services scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs, excluant les taxes à la consommation, et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du centre de services scolaire représente l'exposition maximale du centre de services scolaire au risque de crédit.

#### 14. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

##### Risque de crédit

Le tableau suivant présente le solde chronologique des débiteurs, excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2024 :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>Débiteurs<sup>1</sup></b>		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	<b>425 477</b>	2 624 985
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	<b>403 266</b>	181 201
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	<b>189 257</b>	195 641
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	<b>3 129 038</b>	2 494 598
	<b>4 147 038</b>	5 496 425
<b>Provision pour créances douteuses</b>	<b>(1 299 688)</b>	(1 132 000)
<b>Total des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses</b>	<b>2 847 350</b>	4 364 425

<sup>1</sup> Les débiteurs présentés dans ce tableau excluent les éléments ne répondant pas à la définition d'instruments financiers, comme les taxes à la consommation à recevoir. Ainsi, le montant pourrait être différent de celui présenté à l'état de la situation financière.

En raison de la diversité de ses clients et de leur secteur d'activité, le centre de services scolaire estime que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. De plus, il est d'avis que la qualité du crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

**14. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)****Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en ce qui concerne ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers du centre de services scolaire se détaillent comme suit :

<b>30 juin 2024</b>	<b>Moins de 1 an</b>	<b>1 an à 3 ans</b>	<b>4 ans à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Emprunts temporaires	21 200 000	-	-	-	21 200 000
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	48 780 579	489 133	-	-	49 269 712
Dettes à long terme	42 162 945	77 634 666	6 430 531	71 220 603	197 448 745
Provision pour avantages sociaux	22 138 183	-	-	-	22 138 183

**Notes complémentaires**

Au 30 juin 2024

**14. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)****Risque de liquidité**

30 juin 2023	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Emprunts temporaires	211 633 992	-	-	-	211 633 992
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	51 891 944	411 243	28 343	-	52 331 530
Dettes à long terme	36 171 875	82 051 080	37 746 531	77 651 134	233 620 620
Provision pour avantages sociaux	19 845 803	-	-	-	19 845 803

Afin de réduire son risque de liquidité, le centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, le centre de services scolaire est exposé uniquement au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les emprunts à long terme. Les instruments financiers à taux variable sont les emprunts temporaires.

Étant donné que le centre de services scolaire comptabilise ses instruments financiers portant intérêt à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible, d'autant plus que le centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.

**Notes complémentaires**

Au 30 juin 2024

**15. OMHS - Incertitude relative à la mesure**

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de se débarrasser de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

**16. Chiffres correspondants**

Certains chiffres de 2023 ont été reclassés pour rendre conforme à la présentation adoptée en 2024.